

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.081

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION ROYAN OCÉAN CLUB GOLF, POUR L'ANNÉE 2017
AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. BESSON

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°17.048 en date du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 30.600 € (trente mille six cents euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2017.

Compte tenu des divers évènements menés par l'Association, la Ville de ROYAN a décidé d'en faciliter l'organisation en lui octroyant une subvention complémentaire d'un montant de 10.000 € (dix mille euros), portant ainsi la subvention totale à 40.600 € (quarante mille six cents euros).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 10.000 € (dix mille euros), portant ainsi la subvention totale à 40.600 € (quarante mille six cents euros), d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan Océan Club Golf » et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 10.000 € (dix mille euros) à l'Association « Royan Océan Club Golf », pour l'année 2017, portant la subvention totale à 40.600 € (quarante mille six cents euros),
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association « Royan Océan Club Golf »,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2017

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO